



Assemblée générale

Distr. générale
11 novembre 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 172 de l'ordre du jour

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteuse : M^{me} Ana L. Villalobos (Costa Rica)

I. Introduction

1. La question intitulée « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale conformément à sa décision 75/533.
2. À sa 2^e séance plénière, le 17 septembre 2021, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à sa 28^e séance, le 10 novembre 2021. Ses débats sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant¹.
4. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une note verbale datée du 12 août 2017, adressée au Secrétaire général par la Mission permanente de l'Uruguay auprès de l'Organisation des Nations Unies ([A/72/195](#)).

II. Examen du point 172 de l'ordre du jour

5. À la 28^e séance, le 10 novembre, la Présidente de la Commission a annoncé que la délégation uruguayenne avait informé le Bureau de la Commission qu'elle demandait à cette dernière de reporter à la soixante-dix-septième session de l'Assemblée générale la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée au Fonds pour l'environnement mondial.
6. À la même séance, la Commission a adopté un projet de décision sans le mettre aux voix (voir par. 7).

¹ [A/C.6/76/SR.28](#).



III. Recommandation de la Sixième Commission

7. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds pour l'environnement mondial

L'Assemblée générale décide, sur la recommandation de la Sixième Commission, de reporter à sa soixante-dix-septième session la prise d'une décision sur l'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée au Fonds pour l'environnement mondial¹.

¹ Voir [A/72/195](#).